Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Besançon
direction des services départementaux de l'éducation nationale Doubs
éducation nationale

L'Inspecteur d'académie,
DASEN du Doubs

Cabinet

Téléphone : 03.81.65.48.83.

ce.cabinet.dsden25@ac-besancon.fr

26 Avenue de l'Observatoire
25030 BESANÇON CEDEX

Mesdames les professeures des écoles et
Messieurs les professeurs des écoles
Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs d'école

s/c Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs

Besançon, le 10 mai 2020

Objet : Reprise progressive de l'activité scolaire

Depuis le 16 mars, le pays est en confinement et les écoles sont fermées. Grâce à votre engagement indéfectible et votre sens aigu du service public, les enfants ont pu poursuivre une scolarité à distance parfois dans des conditions difficiles tant pour leur famille que pour vous-même. Dans le même temps, un nombre conséquent d'entre vous s'est porté volontaire pour assurer l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. L'Education nationale, que vous incarnez, a pleinement assumé son rôle et sa contribution a été remarquable, voire remarquée. L'image de l'Education nationale et de ses enseignants en est sortie renforcée.

Monsieur le Premier ministre a fixé, le mardi 28 avril 2020 devant la représentation nationale, le cadre de l'évolution des mesures de lutte contre l'épidémie du Covid-19, qui a été approuvé par une majorité de députés lors du vote qui a suivi.

S'agissant des mesures relatives à la reprise progressive de l'activité scolaire, je souhaite par ce courrier vous communiquer des orientations départementales retenues.

Il est important de préciser que le retour des enfants à l'école est conditionné à la décision parentale, donc sur la base du volontariat.

La date du 14 mai a été retenue afin que vous puissiez, avec les services des communes ou des ECPI compétents en matière scolaire, sous la responsabilité du maire, préparer la reprise scolaire des élèves. Je tiens à vous rappeler que cet accueil doit se faire dans le respect du protocole sanitaire national.

S'agissant des niveaux, il est préconisé prioritairement l'accueil des élèves relevant de la Grande Section de maternelle, du CP et du CM2. Cette préconisation est adaptable au contexte local et n'interdit pas d'accueillir d'autres niveaux (sous réserve des possibilités) et toujours dans le respect de l'application du protocole sanitaire. Sur ce point, la recommandation ministérielle est de quinze élèves pour l'élémentaire et de dix élèves pour la maternelle. Il va de soi que ce chiffre de quinze ou de dix est un maximum. Des ajustements à la baisse, notamment pour le niveau de Grande Section sont possibles, voire conseillés selon la taille des salles de classe. D'autre part, l'école sera dotée de masques médicaux, pour vous-même, ainsi que pour les personnels non enseignants de l'éducation nationale ainsi que les enfants si besoin est. En outre, du gel hydro alcoolique et des lingettes virucides seront livrés très prochainement dans les écoles. Des thermomètres sont également en cours de livraison.

Les inspecteurs et inspectrices des circonscriptions du premier degré ont été chargés par mes soins d'assurer l'accompagnement et le suivi de cette reprise scolaire en étroite concertation avec vous.

Vous trouverez en annexe :

- les conditions de reprise de votre activité professionnelle en présentiel ou en distanciel à compter du 11 mai pour les écoles ré-ouvertes le 14 ou le 18 mai ainsi que les conditions de reprise de l'activité des personnels non-enseignants;
- une fiche à renseigner pour les demandes d'autorisation spéciale d'absence (ASA).

Je sais pouvoir compter sur vous pour relever le défi de la reprise de l'activité pédagogique et vous assure de tout mon soutien et de ma bienveillance.

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale du Doubs

Patrice DURAND